



Captation d'héritage par une des héritières depuis plus de 30 ans

Par **Monazoul**, le **09/05/2019** à **13:33**

mon grand père avait un petit immeuble à Jérusalem

il est décédé en Israël depuis des décennies ma grand mère également

je suis une des petites filles vivant en France

Une des héritières vivant à Ashdod (petite fille également) s'est arrogé le droit de toucher les loyers des 5 appartements de cet immeuble et ce depuis des décennies

nous avons décidé les héritiers de France et d'Israël (sauf l'héritière En question) de régler cette succession

depuis 8 ans nous nous battons sans résultat

ya t il une législation contre les captations d'héritage rapide

L'administration israélienne est inopérante et nous sommes scandalisés contre cet état de fait

Pouvez vous nous aider?

Par avance merci

Cdt

Monique Azoulay

Par **youris**, le **09/05/2019** à **13:37**

bonjour,

comme l'immeuble est situé en Israël et que votre grand père y est décédé, c'est la législation

de ce pays qui s'applique pour laquelle nous sommes incompétents puisque nous sommes un site de droit français.

vous devez prendre un avocat connaissant le droit de succession de ce pays.

salutations